Référendum sur le futur statut du Sud-Soudan

2010/2982(RSP) - 31/01/2011

Le Conseil a eu une brève discussion sur le Soudan et a adopté les conclusions suivantes:

Satisfait de la tenue du **référendum sur le Sud-Soudan**, qui constitue une étape décisive dans la mise en œuvre de l'accord de paix global, il félicite la population de cette région pour la détermination dont elle a fait preuve en allant voter massivement (le taux de participation ayant nettement dépassé la barre des 60%). Il salue au passage la contribution de la mission d'observation électorale de l'UE chargée de surveiller le processus référendaire.

Le Conseil se félicite de l'annonce des résultats préliminaires du référendum sur le Sud Soudan, qui font apparaître un **vote massif en faveur de la sécession**. Dans l'attente de l'annonce des résultats définitifs, le Conseil affirme une nouvelle fois que l'UE s'engage à respecter la volonté de la population du Sud-Soudan et il se réjouit que le gouvernement soudanais se soit engagé à faire de même. Il invite les deux parties à l'accord de paix global à continuer à assurer la sécurité de toutes les populations du Soudan. Il souligne que l'UE poursuivra le dialogue tant avec le Nord et qu'avec le Sud, quelle que soit l'issue du référendum.

Le Conseil invite l'ensemble des parties à trouver rapidement des solutions à tous les problèmes qui subsistent concernant l'accord de paix global et l'après-référendum, notamment la question du **statut d'Abyei**, les modalités en matière de citoyenneté et la tenue de consultations populaires dans les régions du Nil bleu et du Kordofan méridional. Il se félicite du lancement de consultations populaires dans la région du Nil bleu. L'UE continue de soutenir les efforts déployés par le groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan en vue de faciliter les négociations entre les parties à l'accord de paix global et elle est disposée à apporter toute l'aide supplémentaire qui serait nécessaire.

Par ailleurs, le Conseil demeure profondément préoccupé par la recrudescence de la violence au **Darfour**, où 43.000 personnes ont encore dû être déplacées. Il invite toutes les parties à cesser les hostilités et à permettre au personnel de la MINUAD et aux travailleurs humanitaires d'accéder sans restrictions et sans entraves aux populations. Le Conseil souligne enfin qu'il faut que l'ensemble des parties, y compris les mouvements armés, s'engagent véritablement dans le processus de paix de Doha devant conduire à la conclusion d'un accord de paix sur le Darfour qui soit global et inclue toutes les parties.